

Forces et faiblesses pour la biosécurité sur les fermes

L'équipe santé et biosécurité du Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), en collaboration notamment avec les Éleveurs de porcs, a créé, en 2017, un outil pour évaluer, voire bonifier les installations à la ferme et les procédures de travail pour mieux prévenir les risques de transmission des maladies. Plus de 700 audits ont été réalisés depuis le déploiement de l'outil. Portrait des forces et des aspects à améliorer sur les fermes du Québec.

La biosécurité est un ensemble de mesures de gestion et d'agencements physiques destinées à réduire le risque d'introduction, d'établissement et de propagation de maladies, d'infections ou d'infestations animales en direction, en provenance ou au sein d'une population animale. Voilà la définition donnée à ce concept par l'Organisation mondiale de la santé animale.

Plus spécifiquement, des mesures de biosécurité doivent être appliquées à toutes les voies potentielles considérées comme un risque de transmission d'agents pathogènes entre différentes populations animales (biosécurité externe) et entre les individus d'une même population animale (biosécurité interne). À l'échelle de la ferme et des travailleurs, les mesures de biosécurité se résument à la disponibilité et à l'accessibilité de diverses installations (ex. : entrée danoise) et équipements (ex. : équipements pour le lavage) ainsi que des procédures de travail opérationnelles standardisées.

L'analyse de l'ensemble des audits de biosécurité réalisés avec l'outil du CDPQ par divers professionnels de la santé du Québec, entre 2017 et 2019, permet de mettre en évidence des mesures qui

sont les mieux maîtrisées et celles qui exigent encore des améliorations. Les forces et les faiblesses de la mise en œuvre des mesures de biosécurité sont compilées sous la forme d'une proportion des lieux de production audités qui sont conformes ou partiellement conformes aux recommandations proposées dans le questionnaire élaboré par des professionnels de la santé de la filière porcine du Québec.

Pour favoriser les échanges

Les statistiques qui y sont relevées doivent cependant être interprétées avec précautions, car les mesures proposées par l'outil du CDPQ ont été conçues comme un support pour favoriser une discussion entre le propriétaire du lieu, ou son représentant, et un professionnel de la santé sur les différentes mesures de biosécurité (installations, équipements et procédures) sur les sites de production.

Il faut aussi souligner cependant que les programmes de biosécurité varient entre les différents systèmes de production et que le questionnaire n'a pas été conçu comme un programme d'assurance de la qualité. Les statistiques sont basées sur les informations obtenues de 706 lieux de production audités,

entre 2017 et 2019, et qui étaient encore en exploitation au 31 décembre 2019. Les statistiques représentent les audits réalisés sur 307 lieux qui hébergeaient des truies ou des verrats adultes, c'est-à-dire 61 % des lieux qui hébergeaient ce type d'animaux. Elles concernent également 399 lieux qui n'hébergeaient pas de truies ni de verrats adultes, soit 21 % des lieux qui hébergeaient ce type d'animaux.



La réalisation de tous ces audits représente un investissement en biosécurité à la ferme de plus de 120 000 \$. En 2017-2018, un programme du MAPAQ a permis de payer en grande partie le coût d'environ 500 audits. Depuis, le coût d'un certain nombre d'audits est assumé par l'offre d'aide financière des Éleveurs de porcs du Québec, alors que pour certains sites, non admissibles à l'aide financière des Éleveurs, les producteurs payent eux-mêmes pour la réalisation d'un audit.

Compilation des questions

La compilation des 43 questions soulevées lors des audits a permis d'identifier le taux de conformité dans la mise en application de mesures de biosécurité à la ferme et de cerner les points qui devraient être améliorés. Cette analyse vise également à identifier les efforts possibles à mettre en place

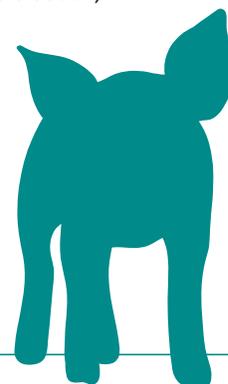
pour améliorer le taux de conformité à des mesures de biosécurité à la ferme. Le questionnaire peut être consulté sur le site du CDPQ à :

https://vsp.quebec/wiki/doku.php?id=securite_biologique.



Quatorze questions affichent un taux de conformité de plus de 90 % :

- Q01.** Le statut sanitaire de chaque source d'animaux qui entre dans le bâtiment est vérifié par le propriétaire des animaux ou le vétérinaire.
- Q02.** Les animaux qui entrent dans le troupeau proviennent de deux (2) sources d'approvisionnement et moins.
- Q04.** Les véhicules utilisés pour la livraison des porcs sur le site d'élevage doivent obligatoirement être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés avant d'y effectuer le chargement des animaux devant être livrés sur le site.
- Q05.** Les camionneurs qui livrent des porcs sur le site d'élevage n'ont pas le droit de s'arrêter dans un autre élevage, pendant le trajet, avant d'y livrer des animaux.
- Q08.** Le camionneur met un survêtement, change de bottes ou ajoute des couvre-bottes lorsqu'il embarque dans la remorque.
- Q09.** Le centre d'insémination d'où provient la semence utilisée sur le site d'élevage possède une politique sanitaire, de même qu'un plan d'action lors d'une possible contamination.
- Q11.** Les véhicules utilisés pour venir chercher des animaux doivent obligatoirement être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés avant leur arrivée.
- Q13.** Le véhicule utilisé pour le transport des animaux ne doit pas servir pour le transport aux États-Unis ni pour les porcs d'abattage de l'Ontario.
- Q14.** Aucun animal provenant d'un autre site n'est présent dans la remorque utilisée pour venir chercher des animaux sur le site d'élevage.
- Q34.** Si des fermes porcines sont situées à moins de 3 km, l'élevage participe à la veille sanitaire provinciale.
- Q35.** Les aliments ne contiennent pas de sous-produits de porcs, tels que le plasma sanguin porcine et les protéines animales.
- Q37.** L'eau utilisée dans l'élevage ne provient pas d'un point d'eau de surface.
- Q42.** Le bâtiment est conçu et entretenu pour empêcher l'introduction des oiseaux, la vermine, les chats et les chiens.
- Q43.** Un programme de contrôle des rongeurs existe et il est efficace.



Points à améliorer

La compilation de l'ensemble des questionnaires des audits permet de relever des aspects de la biosécurité dans les fermes, dont le taux de conformité est faible, voire préoccupant. Pour améliorer la biosécurité des fermes au Québec, des efforts devraient être déployés pour que ces lacunes en matière de biosécurité soient corrigées.

Au chapitre des bâtiments, la compilation permet de constater que bien que 83 % des maternités soient dotées d'installations de biosécurité de base (corridor danois ou douche), de vêtements, de bottes de rechange et de matériel pour se laver les mains, 67 % des lieux de production qui n'hébergent ni truies et verrats n'en ont pas. De plus, l'accès aux bâtiments est limité au personnel désigné et aux

visiteurs autorisés, les portes sont gardées verrouillées et une affiche, à cet effet, est apposée à l'entrée de chaque bâtiment dans 84 % des maternités, alors que pour les sites n'ayant pas de truies ni de verrats, ce taux de conformité diminue à 71 %. Pour empêcher les personnes non autorisées d'entrer sur le site d'élevage, 50 % des lieux de production ont une affiche avec le nom de la ferme ainsi qu'une barrière pouvant être fermée au besoin à l'entrée de la zone d'accès contrôlé (ZAC). Enfin, 27 % des lieux de production ont un registre des visiteurs disponible et à jour.

Pour ce qui est de l'introduction des animaux reproducteurs sur un site d'élevage, ces derniers sont placés en quarantaine dans un bâtiment séparé du troupeau principal dans 45 % des sites de productions. De plus, le statut sanitaire des animaux reproducteurs est vérifié et les animaux sont testés avec des procédures de laboratoires reconnues avant leur introduction dans le troupeau principal que dans 58 % des cas. Par ailleurs, la livraison de la semence se fait à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé dans 69 % des lieux.

Le niveau de conformité des questions touchant l'introduction de matériel dans les sites d'élevage doit être amélioré. En effet, seulement 62 % des lieux qui n'hébergent pas de truies ni de verrats lavent et désinfectent le matériel et les équipements pouvant avoir été en contact avec d'autres sites de production de porcs. De plus, 46 % des lieux de production laissent les fournisseurs de services entrer leur équipement dans le bâtiment de production.

Enfin, le personnel requis pour les activités courantes dans les bâtiments travaille uniquement sur le même site d'élevage dans 75 % des lieux lorsqu'il s'agit d'une maternité, alors que, pour les sites n'ayant pas de truies ni de verrats, ce pourcentage baisse à 67 %.

Détails de la compilation disponible

Les détails de la compilation des 43 questions du formulaire d'évaluation pour l'audit de biosécurité à la ferme sont disponibles sur le site Web du CDPOQ à l'adresse suivante : <https://vsp.quebec/wiki/doku.php?id=ordreconforme>.

Devant l'importance que revêt la biosécurité sur les sites de production, il est important de maintenir les efforts et la motivation pour bien protéger les troupeaux porcins du Québec contre la maladie. Pour s'assurer d'avoir et de maintenir un haut niveau de biosécurité et de l'application de mesures efficaces, il faut miser sur la sensibilisation, la formation ainsi que sur la disponibilité d'outils et d'incitatifs. ■

PIC®

Plus Forts Ensemble



PIC.com | 800-661-1543 | PIC.ca.info@genuspic.com

Notre industrie évolue. Tout changement s'accompagne d'incertitudes, mais aussi de nouvelles opportunités en termes d'innovations et de collaborations. Chez PIC, nous sommes inspirés par la résilience de notre industrie et nous nous engageons pour votre succès.

Quels que soient vos buts et vos défis, nous utiliserons nos atouts pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Ensemble, nous sommes plus forts.

©PIC 2020.

209809